



MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

à retourner signé au gymnase dès la conclusion du contrat

CONSIGNES POUR L'ENTREPRISE

*Les fonctions désignent aussi bien les femmes que les hommes.

1. Objectifs généraux du candidat *

1.	Avoir une pratique professionnelle contrôlée dans une entreprise dynamique
2.	Acquérir les connaissances pratiques et théoriques du poste occupé
3.	Être si possible confronté aux réalités d'un marché concurrentiel et de pratiquer le commerce
4.	Développer des capacités de respect des délais, d'organisation, de gestion des documents, d'intégration et de perfectionnement
5.	Accroître son sens des responsabilités et son autonomie
6.	Démontrer ses aptitudes et augmenter sa confiance en lui
7.	Découvrir ses intérêts et ses potentialités en vue d'élaborer son plan de formation et de carrière
8.	Comprendre l'esprit d'entreprise ainsi que concilier éthique et recherche du profit

2. Obligations de l'entreprise pour la formation

1.	Aider le candidat à atteindre les objectifs généraux
2.	Respecter les objectifs du programme-cadre de formation
3.	Informers le candidat des objectifs professionnels qui lui sont assignés et évaluer ses résultats
4.	Informers sans délai le répondant de difficultés avec le candidat
5.	Offrir au candidat un poste de travail équipé d'un ordinateur
6.	S'abstenir de toute forme de prosélytisme politique ou religieux à l'égard du candidat. Les articles 27 et suivants du CC sur la protection de la personnalité sont applicables

3. Évaluation finale et examen

	<i>Matière d'examen</i>	<i>Genre</i>
1.	Documents du candidat <ul style="list-style-type: none"> • Journal de bord • Travail de MPC 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal remis durant la pratique • Dossier
2.	Examen oral	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du travail de MPC • Défense orale
3.	Degré de satisfaction dans l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales de la branche d'activité et de l'entreprise • Évaluation professionnelle, y compris le certificat qualifié de travail intermédiaire

- Sauf cas de force majeure, le candidat n'a droit qu'à une seule tentative à la MPC (place de pratique professionnelle et examen).
- L'examen a lieu au plus tôt quatre semaines avant la fin de la pratique professionnelle ou au plus tard à la fin de la pratique professionnelle.
- Le jury est désigné par le gymnase, il se compose au moins du responsable du candidat au sein de l'entreprise et du répondant du gymnase.

4. Récapitulation des documents à remettre à l'Ecole

	<i>Description du document</i>	<i>Délai de remise</i>
1.	Contrat avec consignes pour l'entreprise et programme-cadre	À la signature du contrat
2.	1 ^{ère} évaluation ¹ avec choix du travail de MPC	Entre la 4 ^{ème} et la 8 ^{ème} semaine
3.	2 ^{ème} évaluation ²	Entre la 12 ^{ème} et la 20 ^{ème} semaine
4.	Certificat de travail qualifié intermédiaire	À l'examen

5. Signatures

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et les accepter sans réserve.

Fait à, le

<p>L'entreprise :</p> <p>Nom de l'entreprise :</p> <p>Nom du directeur :</p> <p>Signature :</p>	<p>Le candidat :</p> <p>Nom du candidat :</p> <p>Gymnase :</p> <p>Signature:</p>
--	---

En cas de non-exécution des obligations par l'entreprise, le DFJC se réserve le droit de retirer sans délai son agrément à l'entreprise.

¹ Les évaluations sont discutées avec le candidat et le répondant du gymnase

² Une 3^{ème} évaluation peut avoir lieu à la demande du responsable du candidat dans l'entreprise ou du répondant du gymnase